

Actualité fiscale et Loi de finances pour 2024

Imposition sur les bénéfices professionnels : JEI / JEC (1/2)

Création d'une nouvelle catégorie de JEI: les Jeunes Entreprises de Croissance (JEC)

○ Critères :

- ✓ Seuil de dépenses de recherches compris entre 5 et 15 % des charges (contre au moins 15% pour les JEI classiques)
- ✓ Répondre aux conditions de qualification d'entreprise à fort potentiel de croissance (ces conditions seront définies par décret).



Imposition sur les bénéfices professionnels : JEI / JEC (2/2)

- > Suppression de l'exonération d'impôt sur les bénéfices
 - o Pour les JEI créées à compter du 1er janvier 2024
- > Maintien des exonérations de cotisations sociales
 - Etendues aux Jeunes entreprises de croissance (JEC)
- Maintien des exonérations en matière d'impôts locaux jusqu'au 31 décembre 2025
 - Etendues aux Jeunes entreprises de croissance (JEC)



Contactez-nous



Isabel-Michel GABRIEL

Avocat Associé

img@acseas.com 05 90 47 54 41

acseas.com



